



Yves LEFEBVRE attaque pour diffamation Alexandre LANGLOIS

VIGI. en correctionnelle pour avoir osé demander des témoignages sur la fraude lors des élections professionnelles

Dès le 11 décembre 2018, soit cinq jours après la fin du scrutin professionnel au sein du Ministère de l'Intérieur, VIGI. a déposé un recours pour demander l'annulation des élections en raisons des nombreuses irrégularités relevées sur PV.

Pour parfaire notre dossier nous avons lancé un appel à témoins dans un [tract du 14 janvier 2019](#), qui détourne de façon humoristique un avis de recherche police.

Notre recours en annulation ne vise pas d'autres syndicats, mais bien le Ministère de l'Intérieur. Les syndicats Alliance Police Nationale et l'UNSA-Police incriminés dans le tract, l'ont bien compris.

Le Ministère de l'Intérieur, qui reconnaît dans le Canard Enchaîné du 19 décembre 2018 que : « *Sous réserve de vérifications, plusieurs événements pourraient être de nature à entacher la sincérité du scrutin* », n'a porté pas plainte pour diffamation non plus, bien qu'il soit cité dans le tract et qu'il soit la cible du recours en annulation des élections.

Cependant le syndicat Unité SGP Force Ouvrière, qui a fini en tête du scrutin litigieux, lui se sent offensé. Le secrétaire général de ce syndicat Yves LEFEBVRE attaque pour diffamation notre secrétaire général Alexandre LANGLOIS.

Mais qu'attendre d'une personne, qui déclare : [« il a perdu sa main, bien fait pour sa queue »](#).

Qu'attendre d'une personne qui justifie les propos de son délégué Luc POIGNAT dans C à vous « *bamboula, ça reste encore à peu près convenable* » par [« un coup de fatigue »](#).

Qu'attendre d'un syndicat qui, quand un collègue dépose plainte pour viol contre un supérieur hiérarchique, vient à la barre du tribunal [témoigner contre la victime](#). Malgré le soutien d'Unité SGP et de l'administration, le violeur a été condamné à 6 ans de prison.

Qu'attendre d'un syndicat qui [invite son employeur, le ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER à son congrès](#) ?

Qu'attendre d'un syndicat qui permet à son employeur Christophe CASTANER de justifier sa non-démission lors du journal de 13h de TF1 le 6 octobre 2019, par son soutien.

Qu'attendre d'un syndicat, qui préfère rester siéger avec l'administration au conseil de discipline de notre secrétaire général, à qui on reproche uniquement son activité syndicale, alors que tous les autres syndicalistes ont refusé de siéger, au nom de la liberté syndicale ?

Notre secrétaire général sera demain au tribunal d'ANGERS à 14h00. Est-ce que Yves LEFEBVRE initiateur de la procédure assumera de venir débattre à la barre devant la Justice ?

« Un courtisan doit, pour réussir, n'avoir ni honneur ni humeur. » Voltaire